

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : **067/22**

Objet : **CONTRAT PREVISIO de gestion financière (renouvellement)**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les contraintes financières qui pèsent de plus en plus lourdement sur les finances de la Ville et la nécessité de s'appuyer sur des outils d'aides à la décision permettant la simulation des impacts de choix de gestion.

CONSIDERANT la décision n° 08/19 du 15/01/2019 contractualisant pour une période de 3 ans.

CONSIDERANT la décision n° 015/22 du 8/2/2022 contractualisant pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 25/01/2022 avec un tarif TTC porté sur la décision erroné de 1683 € TTC au lieu de 2020,33 € TTC ;

CONSIDERANT cette erreur de montant dans la décision (erreur entre le HT et le TTC) ;

CONSIDERANT que le contrat a expiré le 24 janvier 2022.

VU les performances de cet outil d'aide à la décision.

VU la nouvelle proposition financière de la société ADELYCE de 2020,33 € TTC consistant à donner un droit d'accès à la plateforme multi-utilisateurs Prévisio de Finance Active via un accès sécurisé.

DECIDE

D'ACCEPTER la nouvelle proposition financière de la société ADELYCE s'élevant à la somme de 2020,33 € TTC comprenant les droits d'accès à la plateforme.

DE signer le contrat annuel avec la société ADELYCE.

DIT que le contrat est renouvelable 2 fois et que le contrat est valable pour la période du 25/01/2022 au 24/01/2024.

D'INSCRIRE les recettes afférentes à cette vente sur le budget communal de l'exercice 2022.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 17 juin 2022.

Le Maire

Ludovic TORO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220617-067-22-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2022

